



Consultation du public

du

Projet d'arrêté portant réglementation de l'usage d'un filet remorqué à moins de trois milles de la laisse de basse mer du littoral du département de la Gironde

Motifs de la décision

A l'issue de la consultation du public on décompte 31 avis favorables et 7 avis défavorables. Ce projet d'arrêté a été élaboré en conformité avec l'avis de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer et en tenant compte des contraintes environnementales spécifiques à la zone de pêche. L'article 4 est modifié afin de tenir compte d'une observation suggérant la suppression de limite de longueur à 12 m.

Fait à Bordeaux, le 28 juin 2023

Pour le préfet de région et par délégation,

le directeur interrégional de la mer

Sud-Atlantique

Jean-Philippe QUITOT